

COMITÉ DE BASKETBALL DE LA SARTHE

RÉUNION QUALIFICATION

SAISON 2026 / 2027



LE RENOUVELLEMENT D’AFFILIATION

Rappel :

Comme chaque année, entre le 1^{er} et le 30 juin les clubs peuvent effectuer le renouvellement de leur affiliation dans FBI en cliquant sur « Organisme » puis sur « Renouvellement d’affiliation ».

Point d’attention :

Durant cette période, deux saisons vont «cohabiter» dans FBI, un club pourra donc toujours envoyer des préinscriptions pour la saison 2025-2026 mais aussi pour la saison 2026-2027. Il convient de rappeler aux clubs de bien sélectionner la bonne saison.

Les préinscriptions 26-27 d’un club au statut «validée par le groupement sportif» ne commenceront à se transformer en licences qu’au 1er juillet si :

- le club a bien renouvelé son affiliation
- La préinscription du président a bien été transformée en licence. Pour les clubs omnisports, il s’agira de la préinscription du président de la section basket.

Enfin, au 1er juillet, le renouvellement d’affiliation s’effectuera via le formulaire papier à adresser au service clubs de la FFBB.

ATTENTION Si licence du président(e) n’est pas finalisée, vous ne pourrez pas valider vos pré-inscriptions.

Les préinscriptions pour les pratiques du VxE ne commenceront qu’au 1er juillet.

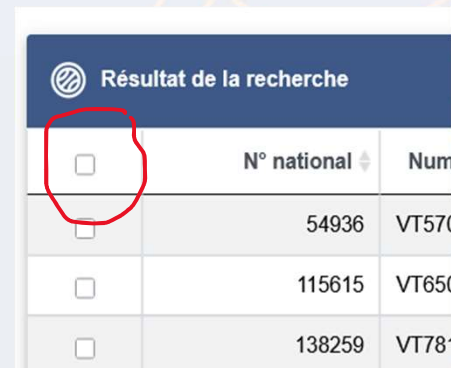


ENVOI LIEN PRÉINSCRIPTION RENOUVELLEMENT

Procédure d'envoi lien pré-inscription renouvellement :

Pour cela :

- * Connectez vous à FBI
- * Cliquez sur l'onglet « Licence » puis « Gestion des licences »
- * Cliquez sur le bouton « RECHERCHER »
- * Sélectionnez 1 ou plusieurs adhérents ou tous les adhérents en cliquant sur le carré comme image ci-contre.
- * Cliquez sur le bouton en bas à droite « PRE-INSCRIRE LES LICENCIES SELECTIONNES » pour envoyer la pré-inscription.



	N° national	Num
	54936	VT570
	115615	VT650
	138259	VT780

Si vous utilisez KALISPORT, la procédure peut-être différente.

Pour relancer par mail les licenciés :

Pour cela :

- * Connectez vous à FBI
- * Cliquez sur l'onglet « Licence » puis « Gestion des pré-inscriptions »
- * Cliquez sur le bouton « RECHERCHER »
- * Sélectionnez 1 ou plusieurs adhérents
- * Cliquez sur le bouton en bas à droite « RELANCER PAR MAIL ».



CRÉATION DE PRÉ-INSCRIPTION

Création :

- Bien vérifier que la personne n'a jamais eu de licence en cochant base historique
- Lors de la création, écrire le NOM en MAJUSCULE, et le **P**rénom comme tel. Attention aux accents et tiret.
- Adresse mail, vérifier que le nom de domaine est classique (gmail.com, free.fr, orange.fr...) En cas de nom de domaine spécifique nous le signaler ou demander une autre adresse mail.
- Pour majeur, les pièces d'identité autorisées sont CNI ou Passeport.

Renouvellement :

- Certificat médical de moins de 6 mois si nouveau.
- Indiquer sur le CM « Basket en compétition » si ce n'est pas l'imprimé FFBB qui est utilisé.
- Un joueur mineur qui passe majeur l'année civile, obligation de fournir un Certificat médical.
- Photo récente obligatoire.

Pensez à faire le tri régulièrement dans celle dont le statut est « en attente de validation » ou en cours de saisie » et dont la date dépasse la durée de validité du lien.

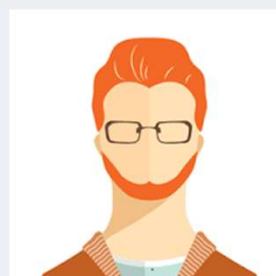
PHOTOS D'IDENTITÉ

Problème de photo non conforme :

La photo doit être nette, de face, sur fond blanc ou clair, sans rien sur la tête.. Ci-dessous ce qui n'est pas conforme :



Photo simple type photomaton, buste et tête uniquement. Ci-après ce qui est conforme :



Nous vous rappelons que le club peut changer la photo directement avant que le comité valide la licence.

RAPPEL : La photo doit être en accord avec l'âge !

ÉVOLUTIONS FBI

Périmètre	Thème	Evolution
Renouvellement d'affiliation	Projet Associatif & Capacité d'accueil	De nouvelles questions
e-Licence	Coche verte et rouge des documents à fournir	Précisions concernant le sens des coches vertes et rouges
e-Licence	Nouveau CAPTCHA	Nouvelles images à cocher
Préinscription	Recherche préinscription	Ajout d'un filtre de recherche
Licence	Recherche licence	Ajout du filtre E-mail
Licence	Offre de pratique	Licence alternée
Licence	Offre de pratique	Les labels VxE deviennent des Autorisations d'Activité (à l'exception du Basket Santé)
Licence	Gestion des licences	Retrait de qualification et Annulation de la licence
Licence	Charte D'engagement	Suppression des documents chargés sur la licence en fin de saison
Licence	Export licence	Ajout de champs supplémentaires



CERTIFICAT MÉDICAL

Quelques RAPPELS :

- Un mineur n'a pas d'obligation de fournir un CM, l'attestation au questionnaire de santé mineur suffit. (Sauf si réponse positive à une question au QM)
- Pour les majeurs, un certificat médical est valable **3 saisons sportives** une fois qu'il a été saisi.
- Un certificat médical saisi pour la 1^{ère} fois doit être **daté de moins de 6 mois**.
- Un surclassement **NE VAUT PAS** un certificat médical.
- Partie Médicale de votre pré-inscription : Coche **Verte** et **Rouge**, une précision sera faite afin que vous sachiez si votre CM est encore valable.

IMPORTANT !!! En jeunes dans les championnats phase 1 qualificatifs à la région, pensez à faire directement le surclassement pour jouer en région en phase 2.



DOCUMENTS À FOURNIR

Coche verte et rouge des documents à fournir :

Des précisions concernant le sens des coches vertes et rouges seront apportées sur la pré-inscription.

Ci-dessous ce que vous aviez cette saison.



PIECE D'IDENTITÉ



CERTIFICAT MÉDICAL



QUESTIONNAIRE DE SANTÉ



Cliquez sur les icônes pour fournir les pièces demandées



SURCLASSEMENT

Seule la demande de “sur-classement simple” est éligible dans le processus de e-Licence.

Si votre sur-classement n'est pas possible via le processus de e-Licence :

- * L'adhérent prend sa e-Licence (s'il est éligible),
- * Le club et l'adhérent font une demande de sur-classement via le formulaire papier au comité (même processus que l'année précédente).

Depuis la saison passée, vous pouvez saisir vous-même un surclassement simple, même après validation par le comité. Lors de cette procédure, vous devez saisir la date du jour de saisie et non la date du surclassement.

- Un surclassement doit être fait tous les ans.
- Certificat médical et surclassement, merci d'utiliser les imprimés FFBB cela évite les certificats médicaux du médecin pas complets ou n'indiquant pas la pratique du basketball.



SURCLASSEMENT

Comment les surclassements sont-ils notifiés sur la licence ?

Seniors National	NS
Seniors Région	RS
Seniors Département	DS
U21 National	NU21
U21 Région	RU21
U21 Département	DU21
U18 National	NU18
U18 Région	RU18
U18 Département	DU18
U15 National	NU15
U15 Région	RU15
U15 Département	DU15
U13 Région	RU13
U13 Département	DU13

SURCLASSEMENT

	CATEGORIES D'AGES ET NIVEAU DE COMPETITION		
ANNEE D'AGE	COMPETITION DEPARTEMENTALE	COMPETITION REGIONALE	COMPETITION NATIONALE
U21 - 2006	AUTOMATIQUE	AUTOMATIQUE	AUTOMATIQUE
U20 - 2007	AUTOMATIQUE	AUTOMATIQUE	AUTOMATIQUE
U19 - 2008	AUTOMATIQUE	AUTOMATIQUE	AUTOMATIQUE
U18 - 2009	<u>Vers Senior</u> : Médecin de Famille <u>Vers Senior 3x3</u> : Médecin de Famille	<u>Vers Senior</u> : Médecin de Famille <u>Vers Senior 3x3</u> : Médecin de Famille	<u>Vers Senior</u> : Médecin de Famille <u>Vers Senior 3x3</u> : Médecin de Famille
U17 - 2010	<u>Vers U20M/F ou U21M</u> : Médecin de famille <u>Vers Senior</u> : Médecin de famille	<u>Vers U20M/F ou U21M</u> : Médecin de famille <u>Vers Senior</u> : Médecin agréé	<u>Vers U20</u> : Médecin de famille <u>Vers Senior</u> : Médecin agréé
U16 Masculin 2011	<u>Vers U20 ou U21</u> : Médecin de famille <u>Vers Senior</u> : Impossible	<u>Vers U20 ou U21</u> : Médecin de famille <u>Vers Senior</u> : Impossible	<u>Vers U20</u> : Médecin de famille <u>Vers Senior</u> : Médecin fédéral + avis DTN
U16 Féminin 2011	<u>Vers U20</u> : Médecin de famille <u>Vers Senior</u> : Médecin agréé	<u>Vers U20</u> : Médecin de famille <u>Vers Senior</u> : Médecin agréé	<u>Vers U20</u> : Médecin de famille <u>Vers Senior</u> : Médecin Régional
U15 Masculin 2012	<u>Vers U17 ou U18 5x5</u> : Médecin de famille	<u>Vers U17 ou U18 5x5</u> : Médecin agréé	<u>Vers U18</u> : Médecin fédéral + avis DTN
	<u>Vers U18 3x3</u> : Médecin de famille	<u>Vers U18 3x3</u> : Médecin de famille	
U15 Féminin 2012	<u>Vers U18 et U20 5x5</u> : Médecin de famille	<u>Vers U18 et U20 5x5</u> : Médecin agréé	<u>Vers U18 et U20</u> : Médecin agréé <u>Vers Senior</u> : Médecin fédéral + avis DTN
	<u>Vers U18 3x3</u> : Médecin de Famille	<u>Vers U18 3x3</u> : Médecin de Famille	
U14 Masculin 2013	<u>Vers U17 ou U18</u> : Médecin agréé	<u>Vers U17 ou U18</u> : Médecin agréé	<u>Vers U18</u> : Médecin fédéral + avis DTN
U14 Féminin 2013	<u>Vers U18</u> : Médecin de famille	<u>Vers U18</u> : Médecin agréé	<u>Vers U18</u> : Médecin fédéral + avis DTN
U13 - 2014	<u>Vers U15</u> : Médecin de famille	<u>Vers U15</u> : Médecin agréé	<u>Vers U15</u> : Médecin fédéral + avis DTN
U12 - 2015	<u>Vers U15</u> : Médecin de famille	<u>Vers U15</u> : Médecin agréé	Impossible
U11 - 2016	<u>Vers U13</u> : Médecin de famille	<u>Vers U13</u> : Médecin agréé	Impossible
U10 - 2017	<u>Vers U13</u> : Médecin de famille	Impossible	Impossible
U9 - 2018	<u>Vers U11</u> : Médecin de famille	Impossible	Impossible
U8 - 2019	<u>Vers U11</u> : Médecin de famille	Impossible	Impossible
U7 - 2020	<u>Vers U9</u> : Médecin de famille	Impossible	Impossible



NOUVEAU : LA LICENCE « ALTERNÉE »

Volonté fédérale : autoriser les joueurs/joueuses **jusqu'en U15**, au **niveau départemental**, licencié d'un club A à bénéficier d'une **autorisation secondaire** pour un club B.

- La **localisation** des clubs A et B n'a **pas d'importance** pour accorder cette autorisation (CD/CT identique ou non, LR identique ou non) ;
- **Délivrance de l'autorisation si :**
 - Les **deux clubs sont d'accords** ;
 - Un **justificatif de domicile** des 2 parents est transmis → justifiant le rattachement au club A et au club B
- Le **CD/CT** et la **LR** seront informés lorsque l'autorisation est délivrée.
- Le jeune pourra jouer aussi bien avec le club A que le club B, peu importe que le club A et le club B se rencontrent en compétition.
- **Compétence FFBB dans un premier temps (expérimentation)**



OFFRE DE PRATIQUE

Le licencié est titulaire d'un socle à la FFBB qui lui permet de participer aux activités fédérales.

Avec ce socle, le licencié pourra exercer les fonctions/pratiques fédérales suivantes :

- Diriger
- Entraîner une équipe
- Officier hors arbitrage (OTM)
- Arbitrer (5x5 et/ou 3x3)
- Être licencié en tant qu'adhérent d'un club affilié
- Pratiquer le Vivre Ensemble **auprès des structures labellisées**

Penser à faire cocher un maximum de fonctions dès qu'il y a un CM ou Questionnaire.

Pour pouvoir accéder aux activités proposées par son groupement sportif, un licencié, titulaire du socle, **devra souscrire une extension** :

- Joueur Compétition 5x5 – 3x3 – Mini-Basket
- Joueur Loisir 5x5 – 3x3
- Joueur Entreprise 5x5 – 3x3
- MicroBasket **auprès des structures labellisées.**



TYPE DE PRATIQUE

Que puis-je faire avec mon type de licence ?

Type de licence	Jouer en Compétition	Jouer en Loisirs	Entraîner	Diriger	Marqueur Chronométrateur	Arbitrer
0			Avec CM ou AQS			Avec Certificat Médical
1			Avec CM ou AQS			Avec Certificat Médical
2			Avec CM ou AQS			Avec Certificat Médical
0C						
1C						
2C						
0CASTCTC						
0CAST						
0CASTE						
1CAST						
1CASTE						
2CASTCTC						
2CAST						
2CASTE						
0L						
1L						
2L						
0E						
1E						
2E						
0CT						

RAPPEL !!! La personne désignée comme délégué de club **doit être licenciée dans le club recevant** et avoir minimum 18 ans.



RETRAIT DE QUALIFICATION/ANNULATION LICENCE

Retrait de qualification : (COMPETENCE = CD)

Lorsque la licence enregistrée est incomplète mais valable = **SUSPENSION D'EXTENSION / PRATIQUE**

- Le licencié conserve son socle et peut exercer les droits qui y sont liés (licence dirigeant 0)
- Le licencié aura le statut de muté s'il change club en cours de saison ou saison N+1
- Maintien facturation & assurance éventuellement souscrite

Annulation de Licence : (COMPETENCE = FFBB)

Peut intervenir à tout moment de la saison (**même après validation du Comité Départemental**), dès lors que la pré-inscription a été validée par le club.

Motifs permettant l'annulation de la licence :

- Blessure grave, sans avoir joué à une rencontre officielle avec le club.
- Victime de violence sexuelles/physiques/psychologiques/bizutage... = Appréciation au cas par cas par CFQ → recours en Appel si contestation.
- Autre cas exceptionnel = appréciation BF.

Conséquences:

- Le licencié pourra avoir le statut de non-muté pour saison N+1.
- La saison N ne sera pas comptabilisée pour le statut JFL.
- Facturation (à sécuriser)
- Conservation part Fédérale, Ligue & Comité
- Cotisation Club à la discrétion des clubs
- Maintien de l'assurance éventuellement souscrite (à sécuriser)



VALIDATION

La validation par le club vaut qualification, **mais...**

ATTENTION !!! Par la suite, le comité a 15 jours (à compter de la validation par le club) pour contrôler puis valider la qualification officielle du joueur. Une alerte sera envoyée au club automatiquement dès la validation de l'un de ses joueurs, qui recevra sa licence dématérialisée (par mail).

Avant de faire jouer un licencié, bien **vérifier que la licence soit conforme** au règlement sportif de la compétition concernée.

Le comité se donne le droit de déqualifier un licencié si les documents fournis ne sont pas conformes aux règlements, avec les conséquences qui en découlent en cas d'infraction (photo, Certificat Médical ou surclassement non conforme)

Pensez à vérifier régulièrement l'état de vos pré-inscriptions ! (Erreur...)

ATTENTION : Le trombinoscope ne veut pas dire qualification, seul le carton de licence vaut qualification !!!



MUTATIONS ET STATUT DU JOUEUR MUTÉ

- Tout changement de structure/club, d'une saison à l'autre ou en cours de saison, pour une personne bénéficiant d'une licence, est une mutation.
- Statut de muté pour toute personne sollicitant une licence qui lors de la saison sportive précédente ou en cours évoluait :
 - Pour une autre association sportive française ou étrangère;
 - Dans une institution scolaire ou universitaire étrangère
 - Au sein d'une ligue privée et/ou institution privée étrangère organisant des manifestations sportives.

MODIFICATION pour la saison 2026/27

- **Pour les personnes évoluant précédemment à l'étranger** : intégration de la notion de participation (dans le précédent club/structure) **à des compétitions / championnats / tournois entraînant un classement ou un résultat officiel homologué.**

PERIODES DE MUTATION

Les périodes de mutation sont les suivantes :

- La période normale **ne nécessitant pas** la production de justificatifs (1^{er} au 30 juin)
- La période exceptionnelle **qui peut nécessiter** la production de justificatifs (01/07 – 30/11)
- La période exceptionnelle **qui nécessite obligatoirement** la production de justificatifs (01/12 – 28/02)

CARACTERE EXCEPTIONNEL

Un licencié répondra aux conditions de la mutation à caractère exceptionnel s'il change de domicile ou de résidence en raison :

- D'un motif familial,
- D'un motif de scolarité,
- D'un motif d'emploi,
- D'un changement de la situation militaire,
- De la situation nouvelle de l'association sportive quittée notamment par suite de forfait, mise en sommeil, dissolution.

Le caractère exceptionnel est apprécié par l'autorité compétente pour accorder la mutation. A cet effet le licencié doit transmettre les documents prouvant ce caractère exceptionnel.

Sauf dérogation, un changement de domicile est la condition sine qua none pour solliciter une mutation à caractère exceptionnel



MUTATIONS : PÉRIODE NORMALE

Du 1^{er} JUIN au 30 JUIN



- Pas de production de justificatif
- Attribution d'une licence de type 1C
- Permet d'évoluer à un niveau CF-PN et inférieur

MUTATIONS : PÉRIODE EXCEPTIONNELLE

Du 1^{er} JUILLET au 30 NOVEMBRE

Mutation Justifiée



Production de justificatifs
nécessaires



Attribution d'une licence
de type 1C



Permet d'évoluer à un
niveau CF-PN

Mutation Non Justifiée



Absence de justificatifs



Attribution d'une licence
de type 2C



Permet d'évoluer à un
niveau **Inférieur**
à la pré-nationale

Durant cette période une
mutation ne peut pas être
refusée même si elle n'est
pas justifiée = délivrance
licence 2C

Possibilité durant cette
période de transmettre
des justificatifs
complémentaires pour
modifier une licence
2C en 1C

Pour la bonne entente
entre club, il est fortement
conseillé d'avoir l'accord
écrit du club quitté



MUTATIONS : PÉRIODE EXCEPTIONNELLE

Du 1^{er} DECEMBRE au 28 FEVRIER

Mutation Justifiée



Production de justificatifs
obligatoire *



Attribution d'une licence
de type 2C



Permet d'évoluer à un
niveau **inférieur**
à la pré-nationale

Mutation Non Justifiée
(ou hors-délai)



Pas de délivrance de
licence

Pour la bonne entente
entre club, il est fortement
conseillé d'avoir l'accord
écrit du club quitté

* Tout licencié U18 et moins (uniquement) : pourra déroger à la condition du changement de domicile pour obtenir une licence typée 2, à la condition nécessaire qu'il justifie de l'accord du club quitté



ASSURANCES

Pas de changement de prix pour 2026/2027.

- * Les clubs et les licenciés bénéficient obligatoirement de la garantie d'assurance **Responsabilité Civile (RC)** dans le cadre de la pratique du Basket.
- * La garantie d'assurance **Individuelle Accident (IA)** en cas de blessure **est quant à elle facultative** – plusieurs formules sont proposées auprès d'HELMETT SPORT / GENERALI.

Modification de formule IA en cours de saison

- Le licencié ou son représentant légal **doit contacter par mail** assurances@ffbb.com.
- Le service en charge des modifications d'options d'assurances traitera la demande et ajoutera un commentaire dans FBI à destination du club.

Pour pratiquer en toute sérénité et être assuré en cas de dommage corporel (blessure), la FFBB encourage fortement les licenciés à faire la démarche et à souscrire à l'une des formules de garantie Individuelle Accident auprès d'HELMETT SPORT.

Icône que vous pouvez retrouver dans le bas à droite sur FBI



Les nouveaux guides :

- Création de licence
- Renouvellement de licence
- Mutation de licence
- Renouvellement d'affiliation
- Paramétrage du paiement HelloAsso
- Qualification d'un président
- Ajout d'un surclassement par le club
- Création d'une AST
- Création d'une licence T
- Création d'une licence « alternée »
- Ajouter une charte d'engagement à une licence qualifiée
- Contrôle d'une licence par le comité
- Lettre de sortie



LES PROFILS FBI

1. Accès & responsabilités

- Accès strictement personnel (identifiant + mot de passe individuels)
- Interdiction de partage ou cession des accès (risque pénal)
- Responsabilité des structures en cas de mauvaise utilisation

2. Gestion des utilisateurs

- Comptes attribués selon rôle et périmètre
- Revue annuelle obligatoire des utilisateurs et droits

3. Sécurité des accès

- Mots de passe robustes (≥ 12 caractères, complexes)
- Pas de réutilisation entre applis / perso
- Équipements sécurisés : antivirus, mises à jour, verrouillage

4. Protection des données

- Données personnelles et sensibles → confidentialité stricte
- Limiter extractions, téléchargements et impressions
- Éviter stockage hors applications (risque fuite)

5. Bonnes pratiques d'usage

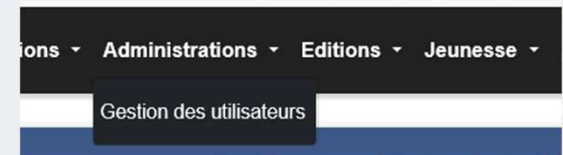
- Éviter accès en lieux publics / wifi public
- Protéger matériel (stockage sécurisé, écrans de confidentialité)



LES PROFILS FBI

Comment Rechercher, modifier, créer ou supprimer un compte utilisateur

1. **Rechercher** : Administrations puis Gestion des utilisateurs



En cliquant sur « Rechercher » vous verrez toutes les personnes de votre club qui ont un compte avec le profil qu'ils ont.

Profil
[Sans titre]
Association
Officiel

2. **Modifier** : cliquer sur la ligne, puis modifier le profil si besoin.

3. **Créer** : cliquer sur  puis rentrer toutes les informations et définir le profil.

4. **Supprimer** : au niveau du résultat de la recherche cocher au bout de la ligne
Puis cliquer sur 

Résultat de la recherche	
☐	Identifiant
☒	0472039jsr



RAPPEL DATES IMPORTANTES

1^{er} juin 2026 :

Ouverture renouvellement d'affiliation et pré-inscriptions

Ouverture saisie des pré-inscriptions (Créations/Renouvellements)

Mutation (1) Ouverture période normale sans justificatif (date de démission qui fait foi)

15 juin 2026 :

Fermeture saisie des licences saison 2025/2026

30 juin 2026 à 23 h 59 min 59 s :

Mutation (1) Fermeture période normale sans justificatif (date de démission qui fait foi)

1^{er} juillet 2026 :

Ouverture Nouvelle saison 2026/2027 sur FBI

Ouverture Mutation (1) Exceptionnelle avec justificatif

Ouverture Mutation (2) Exceptionnelle sans justificatif

30 novembre 2026 :

Fermeture Extension T

1^{er} décembre au 28 février : Mutation (2) Exceptionnelle avec justificatif

LIENS PRATIQUE

- Vidéo explicative pour les créations et renouvellements des licenciés :
<https://www.youtube.com/watch?v=DLAjRIDBxt4>
- Vidéo explicative pour les mutations des licenciés :
<https://www.youtube.com/watch?v=BpEsOr9JZhE>
- Documents pratiques sur le site du comité :
<https://basketsarthe.org/centre-de-ressources-cd72>
- Imprimés sur le site de la FFBB :
<https://www.ffbb.com/imprimes>



COMITÉ DÉPARTEMENTAL DE BASKETBALL DE LA SARTHE

**29 BOULEVARD SAINT MICHEL
72000 LE MANS**

**TEL : 02.52.19.21.52
E-MAIL : SECRETARIAT@BASKETSARTHE.ORG**

WWW.BASKETSARTHE.ORG